



# SMIRTOM du Perche Ornaïs

Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères

8 rue du Tribunal  
61400 Mortagne au Perche  
☎ 02 33 25 55 87

## Procès-verbal Assemblée Générale du 28 novembre 2024

- **Election d'un secrétaire de séance,**

Le Comité Syndical a désigné, à l'unanimité, Monsieur Francis Bérard, secrétaire de séance.

- **Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024,**

Les Délégués à l'unanimité, ont adopté le procès-verbal de la précédente réunion.

- **Présentation de l'application « mon tri »,**

Cette application a été présentée par David Voegele, responsable développement et succès client de la société Uzer. Cette application est un outil qui permet d'améliorer les performances de tri, renforcer les pratiques 0 déchet, faciliter la communication et la gestion de la relation usagers, accompagner les usagers dans leurs démarches liées au service déchets. Le coût s'élèverait à 7500 €.

Mme Falconnet fait remarquer qu'il faille faire des économies, cet outil n'est donc pas nécessaire, les usagers n'ont pas besoin d'avoir une application supplémentaire à télécharger, il faut arrêter de les assister.

Mr Michel Flandin précise que l'application ne resoulera pas les dépôts dans les chemins.

Madame Delabarre s'interroge sur un engagement avec cette entreprise.

Le Directeur précise que cet outil aurait été un support de communication, si un usager se connecte il trouve aussitôt la réponse et des informations complémentaires, sur les points de collecte, le tonnages les évolutions. Ce support pourrait aider également les élus lorsque les administrés ont des interrogations.

Mr Cailly ajoute qu'un support de communication est toujours intéressant.

Mr Boulay fait part qu'un outil tel que panneau pocket et très utilisé par les administrés, donne des informations utiles et pratiques.

Une tendance est prise quant à une possible acquisition de cet outil, à la majorité moins 4 : abstention et 2 : contre

- **Création d'un poste d'adjoint technique à taux plein catégorie C,**

Suite au départ à la retraite d'un de nos agents, il sera nécessaire de créer et nommer une nouvelle personne en tant qu'agent technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Le lieu de travail sera mutualisé.

Le Comité syndical a adopté à l'unanimité la création de ce poste.

- **Délibération reprise des extincteurs PAE éco-organisme EcoPAE,**

Les extincteurs sont actuellement collectés par Ecosystem, leur agrément prendra fin au 31 décembre 2024.

Une nouvelle filière PAE (Petits Appareils Extincteurs) est mise en place et ces derniers seront collectés par l'éco-organisme EcoPAE, le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'agrément est en cours.

Les Membres ont accepté, à l'unanimité, la reprise des extincteurs par cet éco-organisme EcoPAE..

- **Délibération pour les filières ASL et ABJ thermiques éco-organisme Ecologic,**

Cette filière sera étendue sur toutes les déchèteries, il s'agira de collecter des Articles de Bricolage et de Jardin thermiques, ils bénéficieront d'un stockage spécifique afin de limiter la pollution de carburants et d'huiles. Cette convention débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

L'organisme Ecologic prendra en charge les contenants, les collectes et le traitement.

Les Délégués ont accepté, à l'unanimité, l'adhésion à cet éco-organisme.

- **Point sur le déploiement des tambours et badges sur les conteneurs apport volontaire OM,**

Monsieur le Directeur présentera le déploiement des nouvelles installations des tambours et l'utilisation des badges. Des témoignages seront exposés.

- **Questions diverses**

Madame Delabarre demande s'il y a un système de vidéo systématique aux emplacements des conteneurs avec tambours.

Monsieur le Directeur lui indique que certaines communes ont développé la vidéo et que les infractions/incivilités sont pratiquement nulles. Il précise que cela n'est pas une obligation et ce matériel reste à la charge de la commune.

Monsieur Cailly demande si une application spécifique pour les gens de passage tels que les campings car sera développée ?

Monsieur le Directeur lui répond qu'en règle général les camping caristes utilisent les poubelles départementales. Néanmoins, un travail avec notre fournisseur sur un QR code est à l'étude pour une utilisation ponctuelle des tambours.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité ce procès-verbal.

Le Président  
Guy Verney



Le secrétaire de séance  
Francis Bérard

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters "FB" followed by a stylized flourish.